

N/Réf. : VC/SE/CL/ 10
Affaire suivie par : Stéphanie Estube
Mail : s.estube@cmar-paca.fr
Tél : 04.90.80.65.59

Monsieur Géraud de Sabran Pontevès
Maire d'Ansois
Place Saint Elzéar
84240 ANSOUIS

Avignon, le 9 mars 2022

**Objet : modification du PLU de la commune
d'Ansois**

Monsieur le Maire,

Par la présente nous accusons réception le 11 février dernier de votre demande de modification de votre Plan Local d'Urbanisme ayant pour objectif de créer un STECAL sur l'emprise du projet de développement d'une activité de travaux publics existante, afin de prendre en compte la plateforme de revalorisation actuelle et de rendre possible son extension ainsi que les aménagements nécessaires à cette activité.

Cette demande touche non seulement le volet économique en offrant la possibilité à une entreprise de se développer, mais aussi le volet environnemental avec :

- la revalorisation de ressources qui seraient en temps normal abandonnées, pour le réemploi lors de chantier de voiries neuves,
- la réduction des émissions de CO2 dans la mesure où il n'y a plus besoin de faire appel à du transport de poids lourds pour évacuer les gravats,
- une meilleure intégration du site dans son environnement, ce qui nous semble très important pour la préservation des paysages de votre territoire,
- la conservation des gisements naturels de calcaire rendue possible grâce à la revalorisation des ressources.

Pour toutes ces raisons, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet **un avis favorable** pour la modification du zonage par la création du secteur Ac au sein de la zone agricole A, qui sera accompagné d'un aménagement végétal contribuant à la bonne insertion du site dans le paysage agricole

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Valérie Coissieux
Présidente de la Chambre de niveau départemental de Vaucluse
Chambre de métiers et de l'artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur